

Vénissieux : des suspects de 15 ans

Pour une fois, la peur des représailles a été dominée par la volonté d'en finir. La volonté d'en finir avec la violence au quotidien qui, dimanche soir à Vénissieux, avait franchi un nouveau pas dans l'horreur.

Ce soir là, six pompiers de la caserne de Feyzin sont grièvement blessés alors qu'ils terminent l'extinction d'un énième feu de voiture. Les dernières flammes viennent d'être noyées sous l'eau lorsque le véhicule, une Renault 19 équipée d'une carburateur au GPL, explose.

Un adjudant de 43 ans a la jambe arrachée, trois autres pompiers volontaires sont grièvement blessés ou brûlés, deux de leurs collègues sont plus légèrement atteints. Cette scène, de nombreux habitants de l'avenue Vladimir-Komarov y ont assisté. Ils ont entendu l'explosion, puis les cris de douleur des victimes.

Plus de 400 personnes interrogées

Peu après le drame, des centaines d'habitants du quartier étaient réunis dans le froid et la nuit pour constater avec effroi que, parfois, le silence peut briser des vies, multiplier des corps.

C'est vraisemblablement cette prise de conscience, ce courage oublié et soudain retrouvé dans tout un quartier, qui ont permis aux policiers de la Sûreté départementale et du commissariat de Vénissieux d'identifier et d'interpellier les auteurs présumés de l'incendie, moins de trois jours après les faits.

Dans les heures qui suivent l'explosion, et faute d'éléments matériels immédiatement exploitables, les enquêteurs de la Sûreté départementale se lancent dans une vaste opération de porte à porte. Un travail

de fourmi qui mobilise vingt policiers jour et nuit.

Au total, plus de quatre cents personnes, domiciliées dans les appartements dominant le parking où le drame a eu lieu, sont interrogées. Certains témoins se manifestent spontanément à l'Hôtel de Police. Le choc provoqué par la gravité des faits délie les langues. Chaque élément, chaque indice, chaque témoignage est minutieusement recueilli puis recoupé. Petit à petit, les policiers esquissent ainsi trois silhouettes. Celles de gamins d'une quinzaine d'années qui rôdent régulièrement sur le parking et "bricolent" autour des voitures en stationnement. Au fil des auditions menées à la chaîne, les profils deviennent plus précis, les descriptions s'affinent jusqu'à permettre de diffuser le signalement des trois suspects.

Mardi soir, vers 19 heures, une patrouille repère trois jeunes gens dont deux présentent le profil des individus recherchés. Le groupe est aussitôt interpellé et placé en garde à vue. L'un des adolescents nie sa participation à l'incendie de la voiture, mais reconnaît avoir "fait un tour" dans le véhicule. Quant aux deux autres suspects, interrogés séparément, ils passent aux aveux et confirment leur implication dans la mise à feu de la R19.

De plus, des éléments sont recueillis pour identifier le troisième incendiaire présumé qui est interpellé à son tour hier matin à 6 heures. Là encore, les dépositions se recourent parfaitement, même si les trois récits ne permettent pas d'éclaircir complètement la chronologie des faits qui ont conduit au drame.

Ainsi, la R19 appartenant à un couple domicilié à Villeurbanne, aurait été volée entre vendredi soir et dimanche après-midi, vraisemblablement par d'autres individus que les trois adolescents.

Dans des circonstances confuses, deux d'entre eux, accompagnés d'un camarade, récupèrent la voiture et se lancent dans une petite balade. Finalement, en fin d'après-midi, ils déposent la voiture sur un parking bordant l'avenue Komarov.

L'un des adolescents quitte alors ses camarades qui sont rejoints par un autre gamin du quartier.

Réunis autour de la R19, ils décident de l'incendier. Ils cassent une vitre, puis le suspect interpellé hier matin met le feu dans l'habitacle. Dès les premières flammes, les trois gosses prennent la fuite. Selon toute vraisemblance, aucun des membres du trio ne connaissait alors le danger lié au GPL, et ne savait peut-être même pas que cette la voiture disposait d'un tel réservoir. La suite est connue.

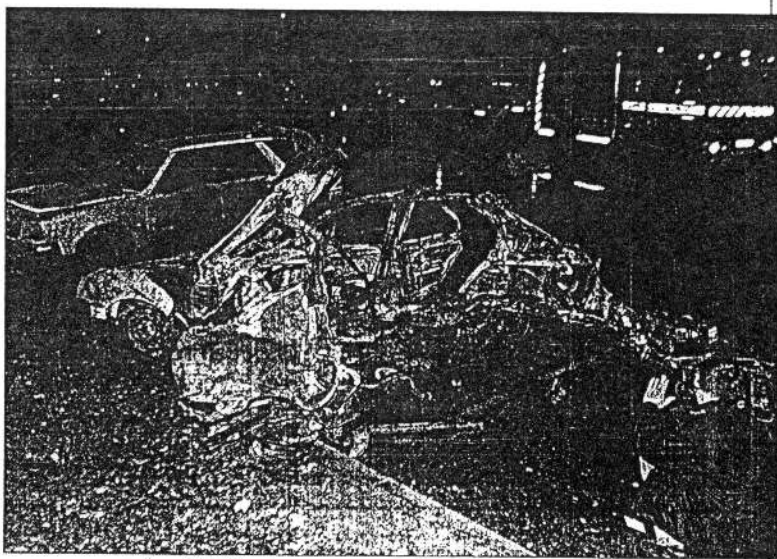
Ils risquent 15 ans de prison

Les trois incendiaires présumés, tous âgés de 15 ans et domiciliés avenue des Martyrs-de-la-Résistance, à quelques encablures de l'avenue Komarov, étaient jusqu' alors inconnus des services de police. Ils seront déferés aujourd'hui au parquet des mineurs et jugés par le tribunal pour enfant. Ils risquent 15 années de réclusion.

Le quatrième adolescent interpellé, lui aussi âgé de 15 ans et domicilié dans le même quartier, qui a été mis hors de cause pour l'incendie de la voiture, devrait néanmoins être poursuivi pour l'utilisation du véhicule volé.

FRANÇOIS PELOILLE

Une marche silencieuse organisée par les pompiers aura lieu aujourd'hui. Le cortège partira à 9 heures de la caserne de Feyzin pour se rendre sur les lieux du drame.



JACQUES MOUGNET

Trois adolescents, incendiaires présumés de la voiture au GPL qui a explosé dimanche soir à Vénissieux, ont été interpellés. Leur identification a été permise grâce aux témoignages des habitants du quartier qui ont rompu la loi du silence

Venus pour éteindre un énième feu de voiture, les pompiers ont vécu un drame. Un adjudant de 43 ans a eu la jambe arrachée, trois autres pompiers volontaires ont été sérieusement blessés ou brûlés, et deux de leurs collègues plus légèrement atteints

La soupape n'est pas obligatoire

La Renault 19 équipée en GPL qui a explosé à Vénissieux avait été mise en circulation en 1994. Equipée au départ en version essence seule, cette voiture avait fait l'objet d'une transformation pour fonctionner au GPL en 1996. Le service des mines du département de l'Hérault où la voiture était alors immatriculée avait normalement contrôlé et agréé la transformation. Ces premiers éléments de l'enquête confirment par ailleurs que la voiture, achetée en 1998 par son propriétaire actuel (domicilié à Villeurbanne), ne disposait pas de soupape sur le dispositif GPL. A cela rien d'étonnant ni de répréhensible, l'adjonction d'un équipement GPL sur une voiture est dûment réglementé par une série d'arrêtés dont celui du 15 janvier 1985 qui codifia la transformation des véhicules et qui fixe les règles techniques à suivre en pareil cas.

Les réservoirs GPL dépendent quant à eux d'un texte de 1943 portant sur tous les appareils à pression tels les réservoirs à air comprimé et d'un arrêté de 1982 spécifique. Ce dernier prévoit notamment une éprouve de contrôle à 30 bars (kilos par centimètre carré) pour une pression calculée en fait à 15 bars. Selon ces textes en tout cas, la présence d'une soupape n'est obligatoire que sur les appareils fixés. Or, comme on le fait remarquer au ministère de l'Industrie, une voiture est par définition mobile.

J.-C. P.